



École nationale
de musique, danse
et art dramatique
Villeurbanne

PRÉFECTURE DU RHÔNE

Reçu le 11 FEV. 2026

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DE L'ADMINISTRATION LOCALE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du mardi 3 février 2026
Salle Beethoven – ENM de Villeurbanne

Membres du comité syndical				Délibération n° 2601
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Remise gracieuse
9	5	4	4	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Oui

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à M. Frioux
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon, à Mme Lagarde
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Guillas
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Mme Subai

Excusé(e)s : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne

Transmission à la Préfecture le 4 février 2026

Délibération n°2601 – Remises gracieuses de frais d'inscription pour l'année 2025-2026

Mesdames, Messieurs,

La délibération n°2247 du 24 novembre 2022 relative aux règles de tarification des activités de l'ENM prévoit la possibilité de remise de cotisation pour démission en cours d'année sur présentation des justificatifs idoines et uniquement dans les cas suivants :

- Maladie grave entraînant l'interruption des activités suivies dans l'école,
- Toute raison liée à une activité scolaire, universitaire ou professionnelle (incompatibilité horaire, perte d'emploi, mutation etc.),
- Modification de la situation de famille (décès, divorce, etc.)

Compte tenu des pièces justificatives présentées en annexe, il est proposé aux membres du SMG d'annuler les frais d'inscription de l'élève ci-dessous au titre de l'année scolaire 2025-2026, et d'autoriser le remboursement des sommes prélevées, à savoir :

Responsable légal	Elève	Date de naissance de l'élève	Montant des sommes facturées	Motif
XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX	XXXXX	333,80 €	Raison médicale
XXXXX XXXXX	XXXXX XXXXX	XXXXX	796,40 €	Raison médicale
XXXXX	XXXXX	XXXXX	1 536,60 €	Raison médicale

Il est proposé aux membres du syndicat mixte de gestion de voter la présente délibération.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent la délibération 2601 et autorisent le Président à la signer.

Syndicat Mixte de Gestion

de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIoux

Président du Syndicat Mixte de Gestion

Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

